

Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau »

Gland, le 28 février 2024

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique composée de :

Tommaso Solimine	PLR 1 ^{er} membre
Raphaël Grandjean	GDG
Steve Binggeli	GDG
Rupert Schildböck	PS les Vert-e-s
Alain Pernet	UDC

s'est réunie le mardi 27 février 2024 à la salle Mont-Blanc à Montoly, en présence de Madame Girod, Syndique et Madame Giraud-Nydegger, Municipale.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Cette commission est chargée d'examiner la réponse de la Municipalité à l'égard d'un postulat concernant la gestion de l'eau au regard des changements climatiques que nous constatons tous. Ce postulat demande à la Municipalité des assurances quant à la stratégie et à la politique tarifaire de gestion de l'eau visant à rassurer ses citoyens.

Exposé

Les réponses de la Municipalité ont satisfait la commission. Elle a abordé de manière précise toutes les questions, débutant par la discussion sur notre future STEP et son concept d'utilisation d'eau brute (eaux non traitées) pour son fonctionnement. Elle a également souligné la difficulté de mettre en place un réseau d'eaux brutes ou eaux grises (eaux ménagères) en raison de la faisabilité, des coûts et de sa concentration en micro-polluants. Elle a conclu en notant que la politique des cantons n'est pas en faveur de l'utilisation de ces eaux.

La Municipalité a poursuivi en exprimant son souhait d'encourager et de maintenir une politique de sensibilisation, en faisant confiance à ses concitoyens et en soulignant qu'elle ne souhaite pas devenir une commune autoritaire. Madame Girod a exprimé son désir de sensibiliser la population et le souhait d'intégrer les objectifs du plan climat dans le plan d'affectation communal, en planifiant des infrastructures plus perméables pour alimenter nos nappes phréatiques.

Elle souhaite consolider cette vision en élaborant une charte de bonnes pratiques pour les nouvelles constructions et celles existantes. Elle prévoit une intensification des communications dédiées, dont l'envoi d'un tout-ménage au début de la saison chaude. Il est à noter que des actions de sensibilisation ont déjà été menées par le passé lors des événements de sécheresse.

Concernant le projet de la Cézille, ce dernier est à l'étude depuis 30 ans et est actuellement en attente d'autorisation. De grands espoirs semblent reposer sur ce projet pour répondre favorablement à des périodes plus intenses de chaleur. De plus, la Ville de Gland collabore déjà avec les communes avoisinantes, faisant partie de plusieurs associations intercommunales liées à la gestion de l'eau, telles que EAUDICI pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille, SAPAN pour l'utilisation de l'eau du lac, et l'APEC pour la gestion des eaux usées. La gestion de l'eau à Gland est coordonnée avec les communes d'Arzier, Genolier et Vich à travers un plan directeur de distribution de l'eau réalisé en 2001.

La Municipalité souligne son obligation de veiller à la quantité et à la qualité de l'eau distribuée. En effet, des prélèvements réguliers sont effectués pour évaluer la qualité du point de vue bactériologique, physique et chimique.

Elle mentionne que l'évolution de la consommation d'eau est suivie annuellement en litres par habitant et par jour. En somme, une tendance à la baisse de la consommation d'eau potable depuis 2018 (hors 2020, année particulière du COVID) est bel et bien présente. Il semblerait que cette moyenne combine à la fois les besoins privés et commerciales.

En ce qui concerne les tarifications, aucun tarif préférentiel n'est appliqué pour les utilisateurs privés ou professionnels. De plus, des tarifs dynamiques ne sont pas souhaités et la politique de tarifications de la commune est cohérente.

Constat

La commission adresse ses félicitations à la Municipalité pour ses réponses précises (voir document annexe 1) et sa gestion exemplaire actuelle. La Municipalité a trouvé particulièrement intéressant et constructif de pouvoir apporter des éclaircissements sur ses actions à ce sujet, tout en exprimant sa gratitude envers Monsieur Binggeli pour son postulat. Ce dernier offre également une opportunité supplémentaire de sensibilisation pour les habitants de Gland.

Néanmoins, la commission trouve dommage l'incapacité de pouvoir faire levier avec des restrictions légales pour les concitoyens qui ne seraient pas solidaires des limitations concernant l'eau. La délation et la sensibilisation semblent être les deux axes prioritaires actuels. Elle souligne également l'importance de différencier les consommations d'utilisations privées, utile à la protection incendie, aux industries et à l'agriculture.

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît que la mise à jour du règlement de police est cruciale pour pouvoir sanctionner certaines attitudes. Toutefois, avoir le pouvoir ne signifie pas nécessairement l'utiliser de manière systématique.

De plus, en Suisse, 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines, dont près de la moitié est issue de sources. Le reste est prélevé dans les lacs et les rivières. Une réévaluation de l'importance de l'eau de source et de son utilisation semble être une vision partagée par la commission.

La commission constate également, selon <https://www.svgw.ch/fr/eau/outils-de-communication/distribution-deau/utilisation/consommation-domestique/>, que la moyenne nationale se situe à 142 litres par personne et par jour, alors que la Municipalité indique une consommation de 180 litres par personne et par jour pour la commune de Gland. Certes, la tendance va en s'abaissant, mais nous sommes tout de même au-dessus de la moyenne suisse.

Vœux

La commission technique souhaite encourager la Municipalité à :

1. Mettre à jour le Règlement communal de police en y intégrant la possibilité de sanctionner pour le citoyen qui ne respectent pas les restrictions d'eau, de plus, mettre à jour le Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions afin d'y intégrer la gestion de l'eau.
2. Développer les outils de l'administration afin de pouvoir différencier dans ses statistiques les consommations et utilisations privées, celles liées à la protection incendie, à la commune, aux industries et à l'agriculture.
3. Mettre en œuvre une sensibilisation adaptée pour chaque partie prenante, que ce soit par le biais de publications ou d'approches individuelles personnalisées.
4. Poursuivre ses efforts dans l'amélioration de la réduction de la consommation afin d'atteindre la moyenne Suisse.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Commission technique recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Steve Binggeli intitulé « Changement climatique et politique de gestion de l'eau »

Signatures des membres de la Commission technique

Tommaso Solimine, 1 ^{er} membre et rapporteur
Raphaël Grandjean
Steve Binggeli
Rupert Schildböck
Alain Pernet

Annexe 1 :
Questions de M. Bringolf et M. M. Binggeli ainsi que les réponses de la Municipalité en italique

Questions de M. Bringolf

1. Dans sa réponse, la Municipalité fait l'inventaire de nos sources d'approvisionnement en eau potable (sources, nappe phréatique et pompage du lac via la SAPAN). Cependant, utiliser de l'eau potable du réseau n'est pas nécessaire pour de nombreuses activités telles que l'arrosage des espaces verts, l'entretien des collecteurs, le nettoyage de machines ou une alimentation à nos industries et artisans. Pour ces usages, un nombre croissant de collectivités utilisent maintenant leurs eaux usées traitées par les STEP.

Actuellement, les eaux usées traitées (eaux grises) sont simplement rejetées dans le milieu naturel (Lavasson --> lac). Pourtant, ces eaux présentent une qualité et une quantité suffisante pour de nombreux usages qui ne requièrent pas d'eau potable. Une telle optimisation permettrait en outre, de diminuer le gaspillage de notre précieuse eau potable issue des sources et nappes.

Dans sa réponse en page 2., la Municipalité mentionne bien cette possibilité. Cependant, l'argument (empirique) d'une probable complexité de mise en place d'un réseau de canalisations est avancé, ce qui risque de renvoyer un peu rapidement cette option aux oubliettes. Alors que notre future STEP est encore en phase d'élaboration, il est à mon avis encore temps de procéder à une étude de faisabilité plus poussée sur l'implémentation d'un tel système de récupération des eaux traitées.

Le réseau d'eau potable possède une valeur de remplacement de CHF 33,8 mios. En extrapolant à un réseau d'eau grise, on estime que sa réalisation équivaut à un investissement de 15mios, ce qui semble être disproportionné par rapport au bénéfice attendu. En effet, les grandes propriétés possèdent leur concession au lac et l'agriculture s'approvisionne par le SANE. Il resterait donc quelques propriétés avec jardins et piscine à alimenter. Il semble plus adéquat de sensibiliser et renforcer la police des constructions lors de demande de construction afin de concevoir un système sanitaire interne au bâtiment permettant l'utilisation de l'eau des éviers, lave-vaisselle, etc.. pour les wc.

2. Afin de rendre nos habitats plus écologiques et faire des économies d'eau potable, il est possible d'utiliser les eaux "grises" de la douche / bain ou du lave-linge pour alimenter les chasses d'eau de nos toilettes ou pour l'arrosage du jardin. Il existe actuellement de nombreux systèmes de recyclage efficaces sur le marché qui permettent d'économiser de l'eau potable jusqu'à de 50% des consommations journalières. Le système de recyclage des eaux grises se compose comme suit : la première étape est le dégrillage qui filtre les solides (principalement des cheveux), un ventilateur introduit de l'air afin de faciliter l'alimentation d'un tamis de filtration membranaire autonettoyant. Une fois le perméate obtenu, il est chloré pour limiter la prolifération de bactéries puis stocké afin d'être redistribué grâce à un surpresseur. De tels systèmes individuels coûtent de quelques centaines à quelques milliers de francs, selon les modèles (installation non-comprise). A l'usage, ils permettent une diminution de 45% de sa facture d'eau.

Alors que la Municipalité propose déjà certaines subventions dans le domaine de l'eau et l'encouragement à sa récupération (eau pluviale, brise-jets, pommeau de douche économe etc.), de tels systèmes de recyclage pourraient également être ajoutés à ce catalogue. Par ailleurs, la commune pourrait instaurer une forte recommandation à installer de tels systèmes pour les nouvelles constructions sur le territoire communal.

Comme indiqué dans [les directives d'octroi](#), la liste des projets mentionnés par la nouvelle subvention « Initiatives pour la gestion de l'eau » n'est pas exhaustive. De tels projets pourraient donc faire l'objet d'un subventionnement dans ce cadre.

Concernant les recommandations à installer de tels systèmes, l'intégration des objectifs du plan climat dans le plan d'affectation communal, en révision, est à l'étude. Celle-ci pourrait se traduire par des articles contraignants, pour certains aspects de la gestion de l'eau, tels que l'infiltration, et au travers de l'élaboration d'une liste de bonnes pratiques pour les nouvelles constructions.

Questions de M. Binggeli

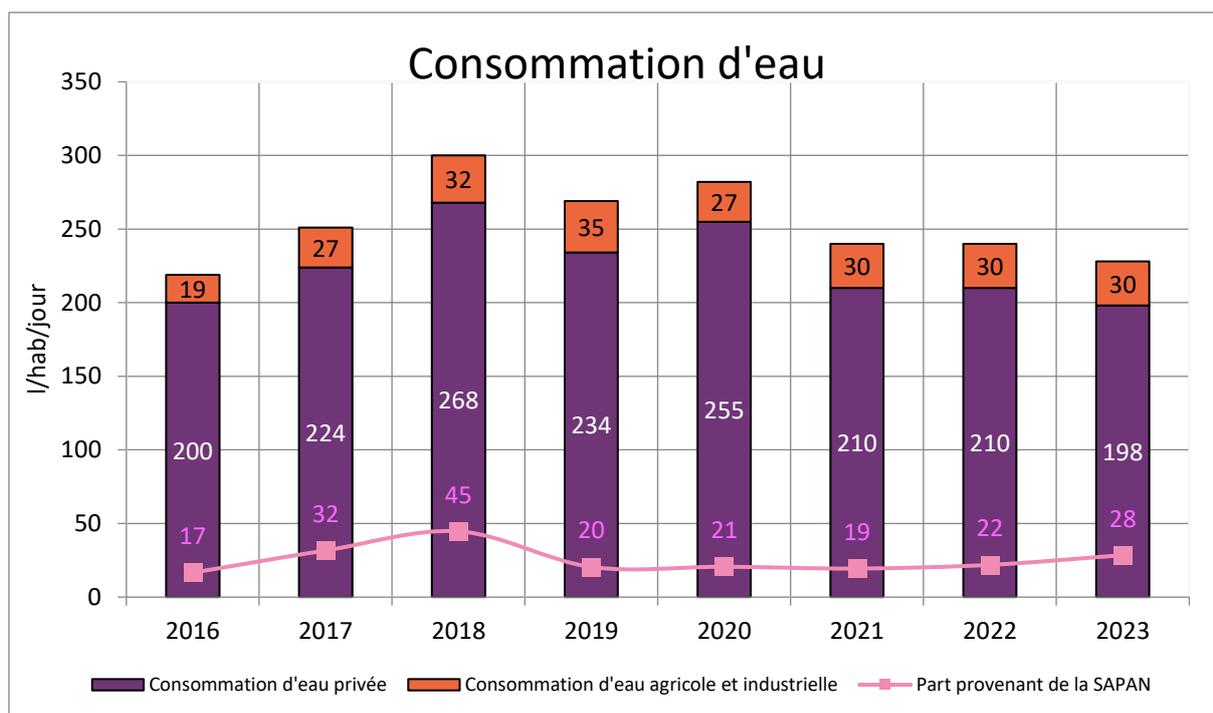
Gestion de l'eau suivant la politique des 3 R

Par quels moyens la Municipalité évalue-t-elle les risques futurs liés au changement climatique spécifiquement pour les ressources en eau et quelle est la stratégie à long terme pour les scénarios les plus critiques ?

La commune mène un suivi des sources par un hydrogéologue depuis tout temps et fait appel à ses services également lors des périodes de sécheresse pour garantir le maintien des nappes phréatiques. Le risque climatique est connu et consiste à l'augmentation des périodes sans pluies suivies par des intempéries de fortes intensités n'alimentant par voie de conséquence pas nos nappes. Le projet de la Cézille, actuellement en attente d'autorisation de construire, permet de combler ce changement climatique par l'alimentation en période sèche d'un réservoir naturel de forte capacité. Cela permettra d'alimenter la source du Montant en période sèche et de garantir le débit d'étiage du cours d'eau.

Quels systèmes la Municipalité met-elle en place pour mesurer l'efficacité des politiques de gestion de l'eau, y compris des indicateurs précis et des rapports réguliers sur les progrès réalisés vers les objectifs de durabilité en matière d'eau ?

La Municipalité est tenue de veiller à la quantité et la qualité de l'eau distribuée. Des prélèvements réguliers permettent d'évaluer la qualité du point de vue bactériologique, physique et chimique, tandis que l'évolution de la consommation d'eau est suivie annuellement en litres par habitant et par jour. On peut constater que la consommation d'eau potable a une tendance à la baisse depuis 2018 (hors 2020, année particulière du COVID).



Comment la Municipalité améliore-t-elle la gestion de l'eau dans ses propres bâtiments et espaces verts ?

Les concierges sont sensibilisés à la gestion de l'eau et suivent les consommations via les compteurs. Des brise-jets ou mousseurs ont été installés lorsque cela a été possible, y compris dans les appartements appartenant à la ville et loués à des particuliers (immeubles du Bochet et de Lavasson). Le monitoring des consommations d'énergie et d'eau est à l'essai sur trois sites communaux et permettent de suivre les consommations et d'identifier d'éventuelles surconsommation.

En parallèle et depuis plusieurs années, la gestion différenciée a permis d'effectuer des économies d'eau : par exemple, les pelouses converties en gazon fleuri et en prairie ne nécessitent pas d'arrosage. Les terrains de foots, eux, sont arrosés par de l'eau du lac. Lors de la mise en œuvre de restrictions d'eau, celles-ci sont observées par les services espaces verts.

La Municipalité a-t-elle envisagé l'introduction du smart metering pour le suivi de la consommation d'eau au niveau des ménages et des entreprises, afin de favoriser une gestion plus efficace et une réduction des gaspillages ?

Effectivement, le plan d'action Smart City comprend le projet d'utiliser la technologie Lorawan pour relever à distance et en temps réel les compteurs d'eau chez les privés. Le déploiement de cette technologie est actuellement à l'étude et implique le renouvellement de l'intégralité des compteurs du territoire.

Étant donné les défis posés par les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et intenses dues au changement climatique, la Municipalité a-t-elle envisagé de promouvoir l'installation de compteurs d'eau spécifiques dans les jardins et les piscines privées afin de permettre un suivi plus précis de la consommation d'eau dans ces usages ? De plus, quelles stratégies la Municipalité prévoit-elle d'adopter pour identifier les consommations excessives durant ces périodes critiques et encourager les habitants à respecter les règlements en vigueur ?

Comme mentionné dans la réponse au postulat, une communication sur la possibilité d'installer des sous-compteurs spécifiques sera jointe aux facturations des acomptes d'eau.

Dans le cadre du projet de renouvellement des compteurs d'eau et le déploiement de la technologie Lorawan, les possibilités d'utiliser ces données pour identifier des surconsommations sont à l'étude.

Sensibilisation de la population

Quelles initiatives spécifiques la Municipalité met-elle en œuvre dans les écoles pour éduquer les enfants et les jeunes sur l'importance de la conservation de l'eau et les familiariser avec les pratiques de gestion durable de l'eau ?

Le programme d'enseignement pour les établissements primaires et secondaire est de compétence cantonale. La Municipalité a toutefois pu participer à la sensibilisation des plus jeunes en distribuant la brochure éditée à l'occasion de l'anniversaire des 100 ans des sources.

Comment la Municipalité planifie-t-elle de développer ou d'améliorer les campagnes de sensibilisation publiques pour encourager tous les citoyens à adopter des comportements économes en eau au quotidien ?

La réponse au postulat prévoit une intensification des communications dédiées, dont l'envoi d'un tout-ménage au début de la saison chaude. Il est à noter que des actions de sensibilisation ont déjà été menées par le passé lors des événements de sécheresse, mais également lors des actions pommeaux de douches économes en 2016 et 2021 et l'action éco logement menée fin 2022. Cette dernière a permis d'équiper 849 brise-jets et 256 pommeaux de douches économiques dans plus de 400 ménages glandois.

Comment la Municipalité s'assure-t-elle que son personnel est formé et sensibilisé aux meilleures pratiques de gestion de l'eau, pour servir d'exemple à la communauté ?

Des ateliers de sensibilisation aux écogestes ont été organisés pour le personnel entre 2022 et 2023, dont l'une des thématiques était l'utilisation raisonnée de l'eau dans les activités professionnelles et à la maison. Des Fresques du Climat ont également été proposées aux collaborateurs dans le cadre de l'installation du pavillon climatique à Grand-Champ et ont permis de sensibiliser à la thématique de l'eau comme l'un des enjeux des changements climatiques en cours et à venir.

Politique tarifaire

Quelles incitations la municipalité pourrait-elle envisager pour encourager les industries à adopter des pratiques de gestion de l'eau plus durables ?

Le projet de renouvellement de compteurs et leurs relevés, accessibles par les consommateurs, leur permettra de suivre leur consommation et ainsi d'agir à la réduire.

Comment la municipalité compte-t-elle réconcilier la nécessité de protéger les ménages, notamment les grandes familles, avec la nécessité d'encourager une utilisation plus efficace de l'eau dans tous les secteurs, y compris l'industrie ?

La LDE prévoit que « 1 Les communes sont tenues de fournir l'eau nécessaire à la consommation (eau potable) et à la lutte contre le feu dans les zones à bâtir et les zones spéciales qui autorisent la construction de bâtiments, conformément à la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions ». Ainsi, la Municipalité est tenue de veiller à fournir de l'eau en suffisance pour les différents usages. Elle pourra ainsi principalement agir au travers de la sensibilisation.

Que signifie le fait que la Municipalité entend revoir le montant de ses tarifs pour les faire correspondre à la couverture des charges, notamment au regard des frais de fonctionnement et les investissements ?

Comme expliqué dans la réponse au postulat et en cohérence avec la LDE, les recettes engrangées par la vente d'eau doivent couvrir les charges, soit les frais de fonctionnement et les investissements à réaliser pour la gestion du réseau d'eau. Il n'est ainsi pas possible de faire des bénéfices sur la vente de l'eau, et les tarifs doivent donc être adaptés pour correspondre aux dépenses correspondantes.

Eau et énergie

Étant donné la différence d'altitude entre les sources d'eau et la commune, la municipalité a-t-elle évalué le potentiel de mise en place de petites centrales hydroélectriques ou de systèmes de récupération d'énergie des eaux de conduite ?

Le réseau d'eau potable connaît actuellement des pertes de charge au sud de la ville démontrant l'incapacité de récupérer cette énergie.

La municipalité envisage-t-elle d'implémenter des systèmes de récupération de chaleur des eaux usées pour produire de l'énergie thermique ou électrique, tirant parti de la température relativement stable de l'eau tout au long de l'année ?

La planification énergétique territoriale, finalisée en 2020, a identifié le potentiel de valorisation des eaux usées dans le cadre du nouveau projet de STEP. La possibilité d'injecter cette chaleur sur le CAD est étudiée dans le cadre du concept énergétique du projet.

Quelles sont les stratégies de la Municipalité pour renforcer la coopération intercommunale et les synergies avec d'autres acteurs (publics, privés, ONG) pour des projets innovants en matière de gestion de l'eau ?

La Ville de Gland collabore déjà avec les communes avoisinantes : elle fait partie de plusieurs associations intercommunales en lien avec la gestion de l'eau : EAUDICI pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille, SAPAN pour l'utilisation de l'eau du lac, et l'APEC pour la gestion des eaux usées. La gestion de l'eau à Gland est coordonnée avec les communes d'Arzier, Genolier et Vich, au travers d'un plan directeur de distribution de l'eau réalisé en 2001.